

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1- EMPLACEMENT RESERVE A LA VOIE			
1	Aménagement du carrefour entre la voie communale n°14 et la RD 120	Commune	340 m²
2	Aménagement du carrefour entre le chemin d'Écorneboeuf et la RD 120	Commune	310 m²
3	Aménagement du carrefour entre le chemin de Courde et la RD 120	Commune	70 m²
4	Aménagement du carrefour entre la RD 263 et la RN 124	Commune	170 m²
5	Aménagement du carrefour entre la RD 263 et la RN 124	Commune	12 000 m²
6	Création d'un accès à la zone AU Le Petit	Commune	270 m²
7	Création d'un accès à la zone UD de Maurens	Commune	275 m²
8	Élargissement du chemin rural n°14	Commune	460 m²
9	Élargissement du chemin rural n°14	Commune	660 m²
10	Élargissement du chemin des Chabats	Commune	2 240 m²
11	Élargissement du chemin du Chabau	Commune	6 910 m²
12	Élargissement du chemin d'Échiracque	Commune	1 600 m²
13	Élargissement du chemin rural n°17	Commune	715 m²
14	Élargissement du chemin du Carrière du Soudal	Commune	600 m²
15	Création d'un chemin à Nigardans	Commune	810 m²
16	Création d'un chemin à Nigardans	Commune	5 100 m²
17	Création d'un chemin dans la zone UD aux Chabats	Commune	3 000 m²
18	Création d'un accès à la zone UE de l'Anillon	Commune	190 m²
19	Élargissement de la voie piétonne à la zone UX de Laforêt	Commune	30 m²
20	Extension du cimetière	Commune	6 290 m²
21	Aménagement d'un axe piétonnier et cyclable au lieu-dit La Statine	Commune	745 m²
22	Délimitation 3,2,2 de la RN 124	BM	193,83 ha
TOTAL			148 234 m²
			3 456 ha

LEGENDE

- UA : zone centrale à dominante d'habitat ancien - caractère
 - UA1 : secteur d'habitat correspondant à d'anciennes fortifications
 - UB : zone centrale à dominante d'habitat ancien - densité moyenne
 - UC : zone centrale à dominante d'habitat - densité moyenne
 - UD : secteur d'habitat pavillonnaire pépinière
 - UD1 : secteur d'habitat commerciale ou de services
 - UD2 : secteur d'habitat pavillonnaire pépinière - parcelles d'au moins 2000 m²
 - UL : secteur à vocation sportive, culturelle ou de loisirs
 - UE : zone d'équipement
 - UX : zone d'activités artisanales ou industrielles
 - AU : zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
 - Alp : secteur d'urbanisation future à vocation principale d'habitat - parcelles d'au moins 2000 m²
 - AUX : zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités (court et moyen termes)
 - AUX0 : zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités (long terme)
 - A : zone agricole
 - Ap : secteur agricole inconvertible - abords d'une entrée de ville
 - N : zone naturelle ou forestière comprenant les secteurs spécifiques suivants :
 - Na : secteur d'extension des constructions et activités existantes
 - NL : secteur à vocation sportive, culturelle ou de loisirs
 - Np : secteur résidentiel ou hameau à contrôler - parcelles d'au moins 2000 m²
 - ES : Emplacement réservé
 - ESp : Espaces Bleus, Chabats
- Zones hydrographiques : Cours hydrographiques : Biefs, fossés, fossés établis par le DREAF (Garonne - Maracou) - champs d'inondation de ruisseau d'Éprouville d'après courrier DCEA du 5 février 2009 (50 m de part et d'autre de l'axe).
- : Sites patrimoniaux ou linéaires capables à conserver ou à restaurer (au sens de l'article L.123-1-6° du code de l'urbanisme - sites inscrits au titre des monuments historiques).
- : Sites patrimoniaux ou linéaires capables à conserver ou à restaurer (au sens de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme - sites inscrits au titre des monuments historiques).
- : Implantation à l'alignement des voies imposables

Département du GERS
Commune de
GIMONT
Plan Local d'Urbanisme
Elaboration

arrêté le : 12 novembre 2008
enquête publique : du 30 mars au 30 avril 2009
approuvé le : 22 juillet 2009



PLAN DE ZONAGE
SECTEUR NORD-EST
4.2.2
Echelle : 1 / 5000ème

PLAN LOCAL D'URBANISME

